

Conseil d'administration réuni en formation plénière

Séance du 18 décembre 2020

Délibération CA-2020-83

Approuvant le Programme Annuel de Performance de l'Etablissement 2021(PAPET)

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration le 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu l'avis de la commission des moyens de l'Université Paris-Est Créteil en date du 16 décembre 2020 portant sur l'objet de la présente délibération ;

Vu la présentation du Programme Annuel de Performance de l'Etablissement 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 18 décembre 2020 en formation plénière, à 30 membres présents et représentés avec 28 « pour » et 2 abstentions :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le Programme Annuel de Performance de l'Etablissement 2021, telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 18 décembre 2020

Le Vice-Président du Conseil
d'administration

Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Rendue exécutoire à compter du 7 janvier 2021 (date d'envoi au rectorat de Créteil)

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE D'ÉTABLISSEMENT (PAPET) 2021

Introduction

Le PAPET, défini par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 *relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)*, est présenté chaque année en annexe au budget initial. Il a pour objectif de rendre compte de la performance de l'établissement en définissant, dans le périmètre de ses missions, la stratégie, les objectifs et les cibles à atteindre.

En reprenant les objectifs stratégiques et les indicateurs du volet spécifique du contrat de site, il est également l'instrument privilégié de suivi des engagements contractuels de l'établissement. Ce rapprochement permet ainsi d'avoir une vision annuelle de la trajectoire de l'UPEC et d'être plus réactif en cas d'écarts avec les cibles à horizon 2019, notifiées dans le contrat de site. Malgré cette évolution, engagée lors de l'édition 2016, le PAPET s'inscrit toujours dans la continuité des projets annuels de performance précédents en reprenant un certain nombre d'indicateurs hors du périmètre du contrat de site, mais ayant un sens pour le pilotage des politiques de l'établissement. Ce choix a également été opéré afin d'assurer la comparabilité des différents PAPET, démarche nécessaire à une analyse sincère et objective de la trajectoire de l'établissement.

Le présent document identifie sept objectifs politiques issus du volet spécifique du contrat de site.

Le premier objectif s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV), un axe majeur de développement de l'UPEC pour l'équipe politique, et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche constituera le second objectif stratégique de ce PAPET 2021, en intégrant à la fois soutien aux équipes de recherche et à la direction de la recherche et de la valorisation et accompagnement dans le développement de projets en réponse aux grands appels d'offres.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international sera au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse constitueront les quatrième et cinquième objectifs de ce PAPET 2021.

Le sixième objectif s'articulera autour de la nécessité de développer un modèle économique alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources propres au service du financement des priorités de l'établissement. Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu constituera le septième et dernier objectif.

Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique	4
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans	5
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence .	7
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans	8
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans	10
Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance	11
Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue	11
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme	12
Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master	14
OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	15
Indicateur 2.1 : Publications par discipline	16
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs	17
OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international	19
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants	20
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master	22
Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités	23
Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche	23
Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales	24
OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités	26
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	27
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré	28
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale	28
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières	29
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux	30
OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	31
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD	31
Indicateur 5.2 : Accès aux services et ressources documentaires	32
OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions	34
Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	34
Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	35

Indicateur 6.3 : Financement de l'activité.....	36
Indicateur 6.4 : Équilibre financier	37
OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions	38
Indicateur 7.1 : Pilotage financier	38
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers.....	40

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Les orientations prioritaires sont dans la continuité des actions menées par l'UPEC mais en portent plus loin les ambitions, dans le respect du service public. Le développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC et exprime la volonté de l'établissement d'améliorer la réussite de tous les étudiants, dans la diversité de leur parcours. Cet objectif s'entend tant du point de vue des étudiants que de l'institution. Il implique une nécessaire adaptation aux caractéristiques des différents publics, un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'études, une amélioration des dispositifs d'orientation (initiale ou réorientation, intra ou inter-composantes) et de prise en compte de la diversité des parcours étudiants (parcours non-type, développement de passerelles entre filières, possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence...). Cette amélioration passe en particulier par un travail moins visible mais fondamental d'amélioration du SI de gestion des parcours étudiants et des formations.

L'université a été lauréate en 2018 d'un NCU intitulé « Projet Pulse », et déploie de manière progressive de nouvelles méthodologies innovantes (démarche compétence, individualisation des parcours, etc.) qui encouragent à changer la posture tant du professeur que de l'étudiant, au service d'une meilleure réussite de ce dernier. L'ouverture à de nouvelles modalités d'enseignement implique une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires. Favoriser le décroisement et la diversification des parcours constitue un levier essentiel de cette politique. A cet égard l'UPEC a été lauréate en 2019 de deux EURs dont le fondement repose sur la transversalité des thématiques induisant le décroisement des formations en en faisant des objets trans-composantes.

Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation tout au long de la vie (FI, FA et FC) mais aussi l'adapter à des publics spécifiques favorisera la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. Ainsi, l'UPEC s'est investie au sein du NCU « Aspie-Friendly » pour un meilleur accompagnement et une meilleure insertion professionnelle des étudiants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme.

La modularisation des formations permettra de constituer des parcours certifiants et diplômants intégrant de la formation continue. Une attention sera portée aux licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui permettent une insertion professionnelle rapide des étudiants dont c'est le projet. Le renforcement des stages et des projets tuteurés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnel, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans

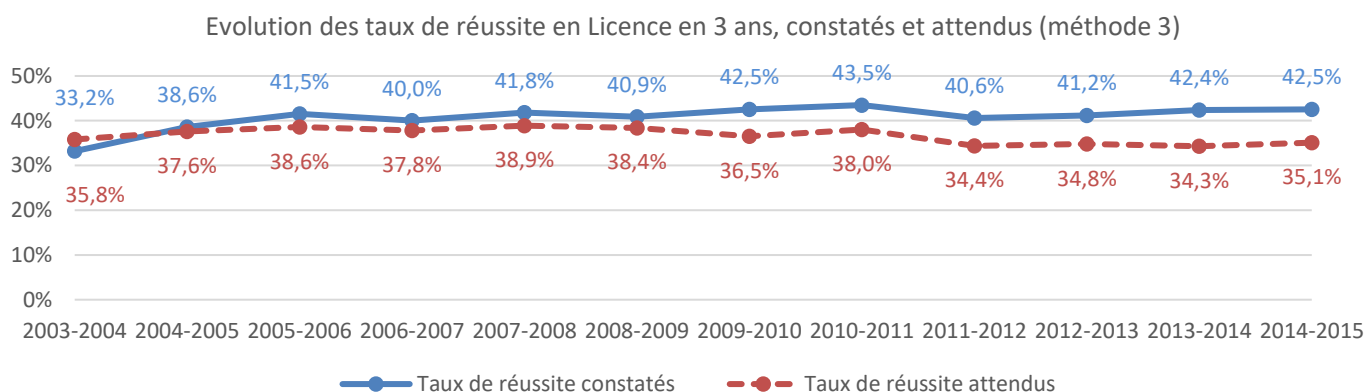
Réussite en Licence en 3 ans (Taux observé)

	Périmètre	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
		(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)
Méthode 1	UPEC	28,4 %	26,9 %	28,0 %	32,9 %				
Méthode 2	UPEC	89,6 %	90,6 %	nc	nc				
Méthode 3	UPEC	42,4 %	42,5 %	nc	nc	43,0 %	45,0 %	nd	nd
	National	42,6 %	43,1 %	nc	nc				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

nc : non communiqué

Nd : non disponible



Une modification dans la méthodologie de calcul des taux de réussite des étudiants en licence de la part du Ministère ne permet pas de fournir les taux de réussite selon la méthode 3, méthode privilégiée au sein du PAPET. L'indicateur sera modifié lors du prochain exercice.

Justification de la prévision 2021 :

Au regard de l'absence de taux de réussite selon la méthode 3, aucune prévision n'a été réalisée pour 2021.

Réussite en Licence en 3 ou 4 ans (Taux observé)

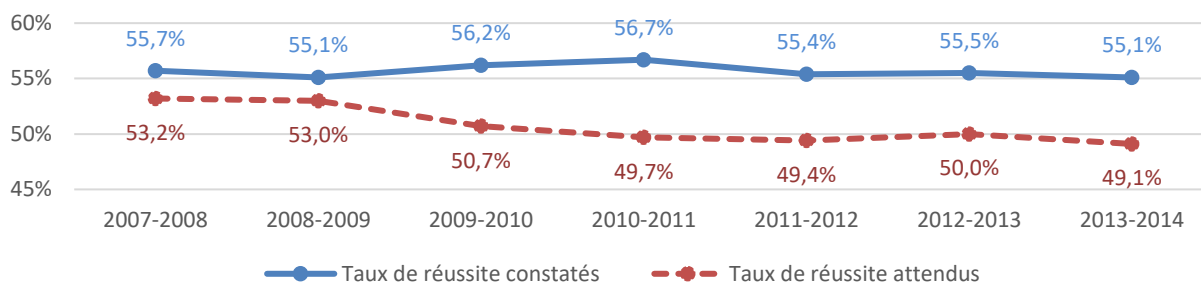
	Périmètre	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
		(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)
Méthode 1	UPEC	39,8 %	39,1 %	48,6 %	45,1 %				
Méthode 2	UPEC	94,3 %	96,0 %	nc	nc				
Méthode 3	UPEC	55,5 %	55,1 %	nc	nc	56,0 %	57,0 %	nd	nd
	National	56,0 %	56,4 %	nc	nc				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

nc : non communiqué

nd : non disponible

Réussite en Licence en 3 ou 4 ans: Evolution des taux constatés et attendus
(méthode 3) par cohorte



Une modification dans la méthodologie de calcul des taux de réussite des étudiants en licence de la part du Ministère ne permet pas de fournir les taux de réussite selon les méthodes 2 et 3. La méthode 3 étant celle privilégiée au sein du PAPET, l'indicateur sera modifié lors du prochain exercice.

Précisions méthodologiques : Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année $n / n+1$. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous (*source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)*).

Méthode 1 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en première année, quel que soit leur parcours ultérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 (quel que soit l'établissement où le diplôme de licence a été obtenu) et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2012-2013 dans l'établissement donné.

Méthode 2 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en troisième année, quel que soit leur parcours antérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 et le nombre d'étudiants de la cohorte 2012 inscrits en L3 en 2014-2015 dans l'établissement donné.

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés trois années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Licence en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants de cette population inscrits en L1 en 2012-2013 dans ce même établissement.

La méthode 3 est celle pour laquelle le MESRI fixe une cible dans le contrat de site.

Limites et biais : Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Justification de la prévision 2021 :

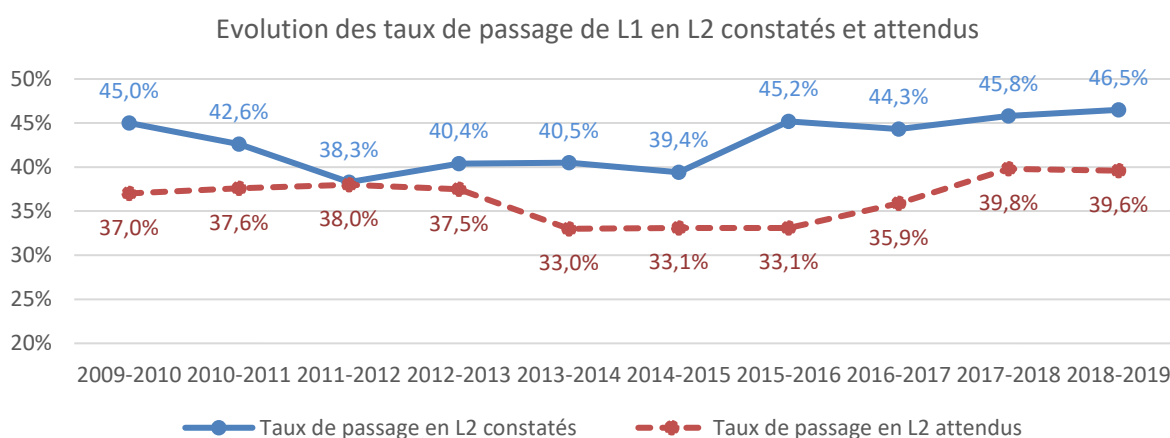
Au regard de l'absence de taux de réussite selon la méthode 3, aucune prévision n'a été réalisée pour 2021.

Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019 (cohorte 2018-2019)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2018-19)	Prévision 2020 (cohorte 2019-2020)	Prévision 2021 (cohorte 2020-2021)
		(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)				
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 861	3 563	3 515	3 994				
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	25,2 %	26,4 %	27,6 %	28,0 %				
	National	27,0 %	28,7 %	27,6 %	27,0 %				
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	1,7 %	2,5 %	2,4 %	2,4 %				
	National	2,2 %	2,4 %	2,3 %	2,8 %				
Part des sorties de l'université	UPEC	27,9 %	26,7 %	24,2 %	23,1 %				
	National	29,8 %	27,8 %	26,5 %	24,7 %				
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	45,2 %	44,3 %	45,8 %	46,5 %	45,0 %	44,0 %	55,0 %	50,0 %
	National	41,1 %	41,0 %	43,7 %	45,5 %				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

* Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n + 1 / n+2



On constate pour la cohorte 2018-2019 :

- Une augmentation du taux de passage L1/L2, qui reste au-dessus de la moyenne nationale et dans une dynamique de progression depuis 2011-2012 ;
- Une part des redoublements qui connaît une légère hausse par rapport à la cohorte précédente et qui se situe au-dessus de la moyenne nationale (+ 1 point) ;
- Un taux de sortie des étudiants de l'université qui continue de diminuer (- 0.9 point) ;
- Une part des changements d'orientation stable par rapport à la cohorte précédente, sous la moyenne nationale (2.4 % contre 2.8 %).

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

Justification de la prévision 2021 :

L'ambition de 2020 pour la cohorte 2019-2020 sera certainement atteinte, étant donné les efforts mis en œuvre pour accompagner les étudiants au cours de cette année particulière. Par contre, le renouvellement des conditions sanitaires de la COVID19 pour les étudiants de L1 qui ont eu des conditions d'apprentissage dégradées en lycée et qui n'ont pas passé les épreuves de baccalauréat, ne permettent pas d'envisager la même progression du taux de réussite pour la cohorte 2020-2021, malgré les efforts mis en place pour assurer un enseignement et un accompagnement de qualité.

Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans

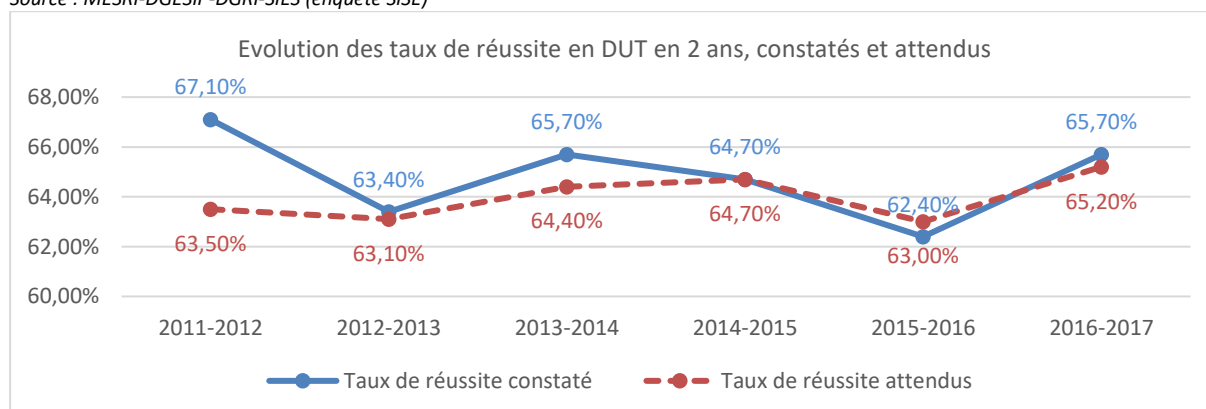
Réussite en DUT en 2 ans

	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)
UPEC	64,7 %	62,4 %	65,7 %	nc	66,0 %	70,0 %	nd
National	66,9 %	67,4 %	68,4 %	nc			

nc = non-communicué

nd = non disponible

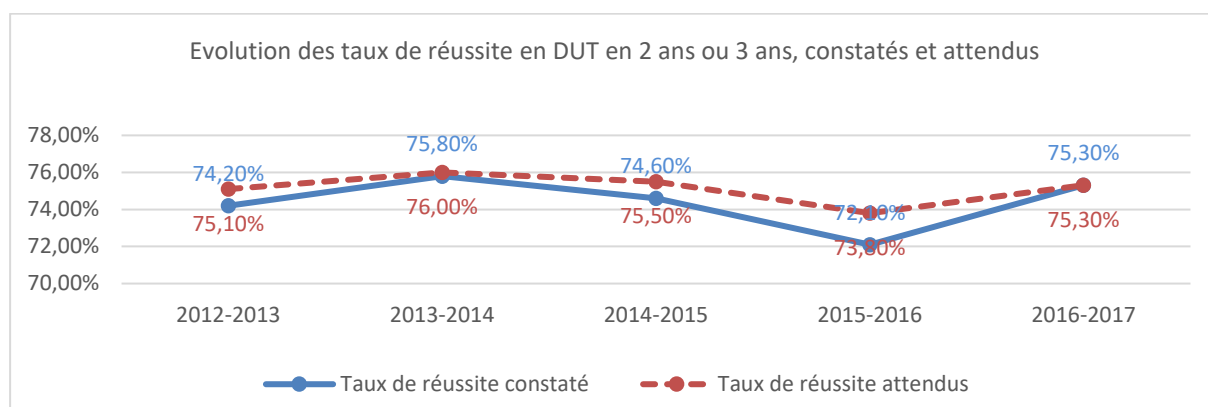
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans

	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)
UPEC	75,8 %	74,6 %	72,1 %	75,3 %	76,0 %	76,0 %	80,0 %
National	76,8 %	76,7 %	73,8 %	77,6 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Le taux réussite en 2 ou 3 ans est en augmentation entre la cohorte 2015-2016 et la cohorte 2016-2017 (+3,2 points). La moyenne nationale connaît quant à elle une forte hausse (+3,8 points). Toutefois, le taux de réussite constaté se situe au même niveau que les taux attendus.

Précisions méthodologiques : La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.

Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Justification de la prévision :

La pente ascendante devrait se poursuivre et se démarquer des taux attendus. Les deux IUT de l'UPEC présentent des taux de réussite en croissance et nettement supérieurs aux niveaux nationaux.

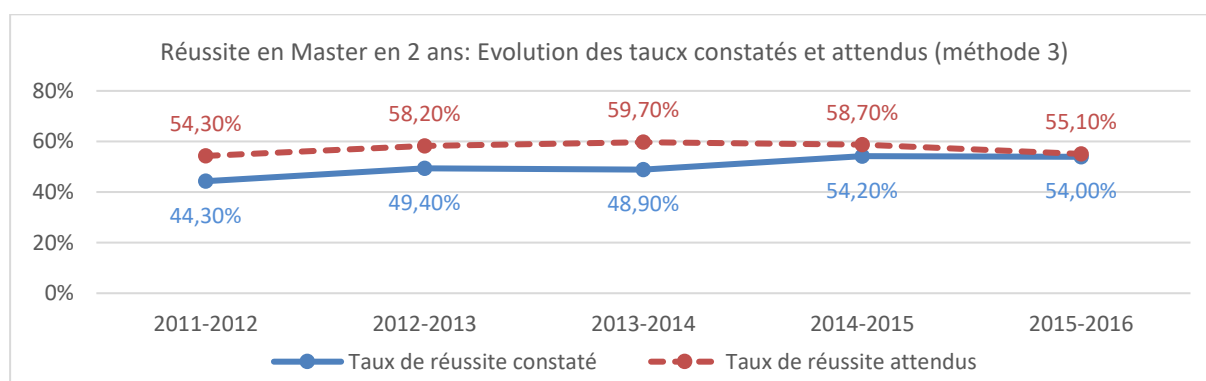
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans

	Périmètre	Diplômés 2015 (cohorte 2013-2014)	Diplômés 2016 (cohorte 2014-2015)	Diplômés 2017 (cohorte 2015-2016)	Diplômés 2018 (cohorte 2016-2017)	Prévision 2019 (cohorte 2017-2018)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2017-2018)	Prévision 2020 (cohorte 2018-2019)	Prévision 2021 (cohorte 2019-2020)
Méthode 1	UPEC	52,3 %	57,4 %	54,9 %	56,1 %				
Méthode 2	UPEC	92,8 %	88,7 %	90,8 %	nc				
Méthode 3	UPEC	48,9 %	54,2 %	54,0 %	nc	50,0 %	50,0 %	54,0 %	nd
	National	53,2 %	52,1 %	53,6 %	nc				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Nc = non communiqué

Le taux de réussite en Master en 2 ans est en très légère hausse pour les diplômés 2018 d'après la Méthode 1 (+1.2 points). Une modification dans la méthodologie de calcul des taux de réussite des étudiants en Master de la part du Ministère ne permet pas de fournir les taux de réussite selon les méthodes 2 et 3. La méthode 3 étant celle privilégiée au sein du PAPET, l'indicateur sera modifié lors du prochain exercice.



Périmètre : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente (année n-1 / n).

Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (**hors Master enseignement**) et le Master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés deux années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la deuxième année. Le taux de réussite observé pour un établissement est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 dans l'établissement.

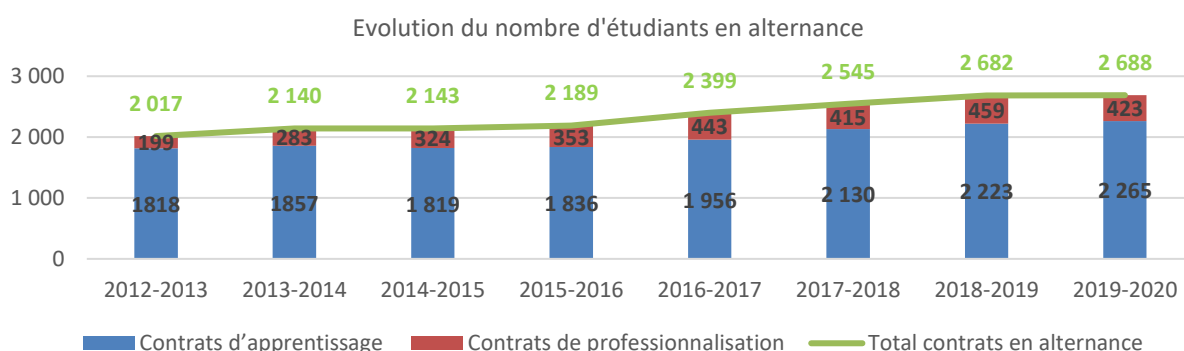
Justification de la prévision 2021 :

Au regard de l'absence de taux de réussite selon la méthode 3, aucune prévision n'a été réalisée pour 2021.

Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2019 (Année univ. 2018-2019)	Prévision 2020 (Année univ 2019-2020)	Prévision 2021 (Année univ 2020-2021)
Contrats d'apprentissage	1 836	1 956	2 130	2 223	2 265	2 100	2 250	2 550
Contrats de professionnalisation	353	443	415	459	423	400	450	250
Total contrats en alternance	2 189	2 399	2 545	2 682	2 688	2 500	2 700	2 800

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Le nombre total d'étudiants en alternance augmente de manière continue depuis 2012 (+671 entre 2012-2013 et 2019-2020). Tandis que les contrats d'apprentissage sont en hausse continue depuis 2012 en lien avec l'ouverture de nouvelles formations, les contrats de professionnalisation sont à nouveau en baisse pour 2019-2020 après une année de légère augmentation en 2018-2019.

Justification de la prévision 2021 :

L'augmentation des contrats d'apprentissage observée ces dernières années est confirmée. Cette augmentation est en partie due à un rééquilibrage systémique vis-à-vis des contrats de professionnalisation moins intéressants financièrement pour les entreprises depuis la parution de la loi « choisir son avenir professionnel ». Les aides financières de l'Etat pour l'apprentissage en cette période d'épidémie de COVID-19 devraient contribuer à maintenir l'augmentation des contrats d'apprentissage. Néanmoins, il est difficile à ce jour d'en mesurer l'impact. Enfin, la politique incitative de l'UPEC en matière d'alternance devrait conforter cette progression.

Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
Heures stagiaires	1 005 029	737 439	716 092	843 060	750 000	1,3 M€	550 000	550 000
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	10 248	10 460	14 206	13 780	10 000		11 000	11 000
Nombre de diplômés en FC	1 604	2 051	2 704	1 844	1 600	1 600	2 000	2 000
dont certifications par VAE	72	71	83	48	70	130	80	80
Chiffre d'affaires de la formation continue	5 813 312 €	6 746 684 €	7 352 882 €	7 775 200 €	7,8 M€	8,5 M€	6,0 M€	6,0 M€

Source : SCEPPE

FC : Formation Continue

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Le chiffre d'affaire de la formation continue est en constante augmentation depuis 2016 (+ 2 M€ entre 2016 et 2019). Le nombre d'inscrits en FC connaît cependant une légère baisse en 2018 et 2019 (- 426 inscrits), tout comme le nombre de diplômés (- 860 diplômés).

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. La formation continue assurée par l'ESPE au bénéfice du rectorat (PAF) n'est pas prise en compte par cet indicateur.

Justification de la prévision 2021 :

Les estimations à la baisse pour la FC à titre prévisionnel devraient s'expliquer par le report sur la formation par apprentissage. Ce serait là un premier impact de la loi avenir professionnelle de 2018.

Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme

	Licence professionnelle				
	Enquête 2016 / diplômés 2014	Enquête 2018 / diplômés 2016			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
DEG	97 %	106	43 %	94 %	93 %
Droit	ns	9	3 %	ns	
Économie	ns			ns	
Gestion	97 %	97	40 %	94 %	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	ns			ns	
Sciences humaines et sociales	88 %	6	2 %	ns	88 %
Information communication	ns	2	1 %	ns	
Autres sciences humaines et sociales	ns	4	2 %	ns	
Sciences, technologie, santé	94 %	147	55 %	98 %	95 %
Sciences de la vie et de la terre	ns	21	9 %	ns	
Sciences fondamentales	ns	29	10 %	ns	
Sciences de l'ingénieur	93 %	58	21 %	98 %	
Informatique	ns	36	13 %	100 %	
Autres sciences, technologies et santé	ns	3	1 %	ns	

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES,

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

N.B. : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et administré par les universités. La collecte a été effectuée par ces dernières dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. L'exploitation de l'enquête est prise en charge par le ministère.

nc : donnée non communiquée ;

Les données nationales pour l'enquête 2019 d'insertion professionnelle (Licences professionnelles et Masters) publiées par MESRI-DGESIP ne sont pas encore disponibles (publication prévue mi-décembre 2020). Il est ainsi décidé de faire figurer au sein du PAPET 2021 l'enquête d'insertion professionnelle 2018 inscrite au RAPET 2019.

	Master				
	Enquête 2016 diplômés 2014	Enquête 2018 /diplômés 2016			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
Droit - économie - gestion	94 %	457	74 %	95 %	93 %
Droit	94 %	62	9 %	95 %	
Économie	ns	60	10 %	97 %	
Gestion	98 %	158	26 %	97 %	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	92 %	177	29 %	92 %	
Lettres, Langues, Arts	83 %	31	5 %	80 %	87 %
Sciences humaines et sociales	90 %	65	9 %	94 %	87 %
Histoire-Géographie	ns	15	2 %	ns	
Information communication	ns	9	1 %	ns	
Autres sciences humaines et sociales	91 %	41	6 %	93 %	
Sciences, technologies et santé	94 %	85	12 %	93 %	91 %
Sciences de la vie et de la terre	ns	14	2 %	ns	
Sciences fondamentales	ns	20	3 %	ns	
Sciences de l'ingénieur	ns	16	2%	ns	
Informatique	ns	1	>1%	ns	
Autres sciences, technologies et santé	ns	34	5 %	ns	
Masters enseignement	99 %	344	100 %	100 %	97 %

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

N.B. : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et administré par les universités. La collecte a été effectuée par ces dernières dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. L'exploitation de l'enquête est prise en charge par le ministère.

nc : donnée non communiquée ;

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES) :

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master

Part des nouveaux entrants en M1 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019 (Année universit. 2018-2019)	Prévision 2020	Prévision 2021
					(Année universit. 2018-2019)		(Année univ. 2019-2020)	(Année univ. 2020-2021)
Total inscriptions en M1	UPEC	2 629	2 564	2 669				
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 182	2 300	2 443				
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	913	1 101	1 130				
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	41,8 %	47,9 %	46,3 %	48,0 %	32,0 %	48,0 %	45,0 %
	National	nc	nc	nc				

nc = non-communicué

Source : DEVE- SPOF

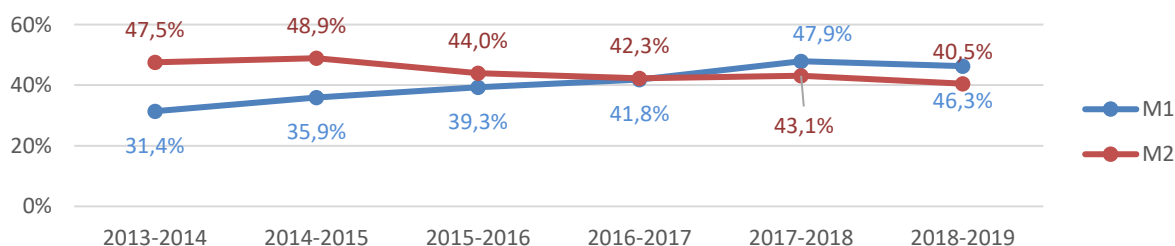
Part des nouveaux entrants en M2 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019 (Année universit. 2018-19)	Prévision 2020	Prévision 2021
					(Année universit. 2018-2019)		(Année universit. 2019-20)	(Année universit. 2020-21)
Total inscriptions en M2	UPEC	2 881	2 930	2 884				
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 674	2 734	2 642				
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	1 132	1 179	1 069				
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	42,3 %	43,1 %	40,5 %	45,0 %	45,0 %	45,0 %	40,0 %
	National	nc	nc	nc				

nc= non-communicué

Source : DEVE-SPOF

Evolution de la part des nouveaux entrants en Master



Le nombre d'inscrits en M1 connaît une légère hausse par rapport à 2017-2018 (+105 inscrits) tandis que le nombre d'inscrits en M2 diminue très légèrement (-46 inscrits). La part des nouveaux entrants en M1 se stabilise à 46,3 %, tandis que la part des nouveaux entrants en M2 diminue, pour atteindre à 40,5 %. Les moyennes nationales ne sont plus communiquées par le Ministère.

Justification de la prévision 2021 :

L'UPEC accueille chaque année un grand nombre d'étudiants internationaux. Les conditions de crise sanitaire affectant les mobilités des étudiants notamment à l'international, la part des nouveaux entrants en M1 comme en M2 marquera vraisemblablement un tassement de sa progression.

OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Le soutien fort aux équipes de recherche et le soutien à l'innovation constituent les priorités qui permettront à l'UPEC de produire encore davantage de travaux scientifiques reconnus pour leur excellence au niveau national, en Europe ainsi qu'au niveau international. Ce soutien se traduit par une volonté constante de renforcer les conditions de travail des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants.

Un tel soutien se concrétise de diverses manières. Après avoir baissé en 2018, les dotations aux laboratoires ont retrouvé en 2019 leur niveau de 2017, et ont été pour la plupart des équipes augmentées en 2020. Un nouveau modèle de dotation plus juste a permis de revaloriser les dotations des laboratoires de sciences humaines et sociales. Le soutien aux directions de laboratoire a été renforcée notamment en développant l'enveloppe RNA afin de décharger les directeurs d'une partie de leurs charges d'enseignement. Ce soutien se manifeste en outre par le développement de formations à la recherche dans le cadre des écoles doctorales pilotées par la COMUE ainsi que par une politique de soutien à la jeune recherche par le financement de contrats doctoraux et post-doctoraux. L'UPEC reprend à compter de 2020 l'inscription et la diplomation doctorale, tout en conservant les écoles doctorales communes co-accréditées au sein de la COMUE UPE.

Nos deux Ecoles Universitaires de Recherche sélectionnées dans le cadre de l'appel EUR2 seront les points nodaux de projets fédérateurs et du développement de la formation à la recherche par la recherche interdisciplinaire, sur des thématiques porteuses et transversales. Nous poursuivons le développement de partenariats ambitieux et exigeants, pour renforcer plus encore les réseaux des chercheurs de l'UPEC, notamment dans le cadre d'un réseau des universités européennes.

L'UPEC facilite le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique renouvelée dans le cadre d'un BQR (Bonus Qualité Recherche) ouvert à partir de cette année à des initiatives de diverses natures : au-delà du soutien habituel aux manifestations scientifiques, les laboratoires ont la possibilité de demander un soutien pour l'achat de données, l'amorçage de projets collectifs ou des enquêtes exploratoires par exemple. La publication à l'international est soutenue par de l'aide à la traduction. La Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), dont les effectifs ont été renforcés via avec la création d'un Pôle Transfert & Innovation fin 2020, propose un accompagnement plus efficace des porteurs de projets, dans le cadre d'appels d'offre régionaux, nationaux, européens et internationaux ainsi que dans la valorisation et le dépôt de brevets en lien avec ces projets. Des formations sont en outre assurées par des personnels de la DRV disposant d'expertises particulières, notamment sur les financements européens. Parmi les objectifs prioritaires de la DRV pour l'année 2021 figure la mise en œuvre d'une offre de services renouvelée, dédiée aux enseignants-chercheurs de l'UPEC.

Afin de développer les meilleures pratiques en recherche, l'UPEC prend des dispositions pour obtenir la labellisation dans le cadre du programme européen HRS4R, et signer la charte européenne du chercheur ainsi que le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. De telles mesures sont de nature à rendre l'UPEC encore plus attractive pour les chercheurs désireux d'y enseigner et d'y effectuer des recherches.

L'UPEC renforce également sa politique d'intégrité scientifique avec la mise en place en novembre 2019 d'un Comité d'Ethique, de Déontologie et d'Intégrité Scientifique, qui amorce un travail sur la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et la charte européenne ALLEA, afin d'élaborer une Charte et des dispositifs propres à l'établissement. Le CEDIS œuvrera à renforcer la culture de l'intégrité scientifique des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et rendra des avis sur les projets qui lui seront soumis. Il comprend un référent « intégrité scientifique » et un

« référent déontologie » représentant l'établissement qui seront chargés de la prévention et du traitement d'éventuels cas de manquement à l'intégrité scientifique.

En matière de publication et de diffusion de l'activité de recherche, l'UPEC s'engage dans la démarche de la science ouverte et a à ce titre constitué une base de données HAL UPEC afin de donner une meilleure visibilité aux publications de la communauté scientifique de l'UPEC, notamment en matière de SHS.

Enfin, la valorisation des travaux menés constitue un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées (en matière de brevets, notamment).

Indicateur 2.1 : Publications par discipline

Disciplines	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Biologie fondamentale	147	153	160	186	160	188	157	Nd
Recherche médicale	579	664	708	753	792	790	804	Nd
Biologie appliquée-écologie	51	43	52	62	33	47	65	Nd
Chimie	101	108	103	127	131	124	130	Nd
Physique	87	89	74	86	77	58	67	Nd
Science de l'univers	123	124	138	160	143	139	136	Nd
Sciences pour l'ingénieur	63	90	89	96	96	82	104	Nd
Informatique	36	55	66	53	64	51	57	Nd
Mathématiques	72	95	92	74	73	71	70	Nd
Sciences humaines	29	42	64	60	43	50	15	Nd
Sciences sociales	32	40	48	58	41	48	83	Nd
Multidisciplinaire	3	2	4	3	5	7	7	Nd
Toutes disciplines	1 322	1 505	1 598	1 719	1 658	1 655	1 693	Nd

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Nd= Non disponible

Précisions méthodologiques :

La base de données utilisée est le Web of Science® (WoS) de Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters), qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. C'est une base qui recense les revues scientifiques et les actes de colloques les plus influents au niveau international. Elle privilégie les publications académiques en anglais. Elle est ainsi représentative pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est moins bonne dans les disciplines appliquées, de « terrain », à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. La base WoS est ainsi assez faiblement représentative pour certaines spécialités de la recherche médicale ou de la biologie appliquée, différentes disciplines des sciences pour l'ingénieur et des sciences humaines et sociales.

Dans le cadre du projet IPERU, la reconnaissance des publications auxquelles un établissement participe se fait annuellement par le repérage des adresses de ses laboratoires dans la base de données WoS. **Il s'agit ici d'un périmètre d'unités et non d'auteurs.** Ainsi, toutes les publications produites par une unité y compris celles des personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'unité relevant d'autres établissements, par exemple le CNRS, sont prises en compte ; inversement les publications d'enseignants-chercheurs de l'établissement réalisées dans des unités ne relevant pas de son périmètre contractuel ne sont pas prises en compte.

Les indicateurs sont présentés **en compte fractionnaire disciplinaire** : ce compte concilie la logique de « participation » de l'établissement à la production scientifique (on compte pour 1 chacune des publications dans laquelle l'adresse de l'établissement apparaît, sans tenir compte du nombre total d'adresses de signataires) et la logique de « contribution » à une grande discipline (on fractionne la publication au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication).

Le nombre de publications par discipline est exprimé en compte de présence, c'est-à-dire qu'une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline. Le nombre total de publications est quant à lui exprimé en « compte fractionnaire », c'est-à-dire que chaque publication a été fractionnée au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication.

Remarque : Dans les PAPET précédents, seul le total des publications était exprimé en compte fractionnaire. Le nombre de publication par discipline était quant à lui exprimé en compte de présence (une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline). L'OST assurant désormais le décompte fractionnaire par discipline, le tableau est présenté dans cette unité de compte pour plus de cohérence.

Les données ne sont pas disponibles pour l'année 2019 suite au retard de lancement de l'enquête IPERU en conséquence de la crise sanitaire, enquête mobilisée par l'OST pour la production de cet indicateur.

Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs

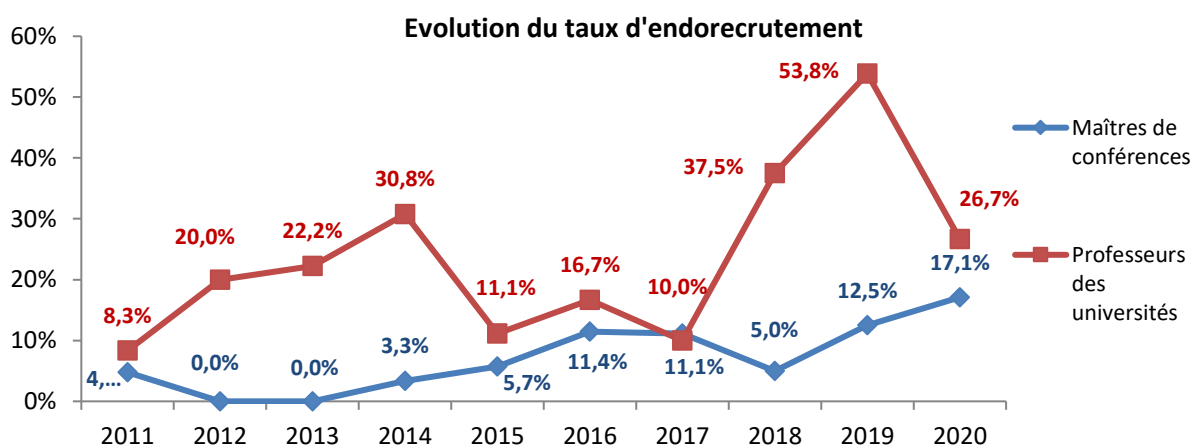
	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
Maîtres de conférences									
Total des recrutements	4	2	1	3	7				
% des endorecrutements	35	18	20	24	41				
	11,4 %	11,1 %	5,0 %	12,5 %	17,1 %	< à 10,0 %	5,0 %	5 %	nr
Prof. des universités									
Total des recrutements	2	1	3	7	4				
% des endorecrutements	12	10	8	13	15				
	16,7 %	10,0 %	37,5 %	54 %	27,0 %	< à 25,0 %	25,0 %	25 %	nr
Ens. enseignants-cherch.									
Total des recrutements	6	3	4	10	11				
% des endorecrutements	47	28	28	37	56				
	12,8 %	10,7 %	14,3 %	27,0 %	19,6 %				

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

nr = Non Renseigné

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Ils sont donc peu significatifs.

Après une stabilité du taux d'endorecrutement durant les 4 dernières années avec un nombre variant entre 3 et 6 endorecrutements par an, il augmente considérablement, notamment pour les professeurs des universités (de 37,5 % à 54,0 %) entre 2018 et 2019. Pour 2020, le taux d'endorecrutement est toujours relativement stable, malgré une légère baisse pour les professeurs d'université.



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

Justification de la prévision 2021 :

L'endorecrutement n'entrant pas en ligne de compte dans les paramètres de sélection des candidats, il a été décidé de ne plus réaliser de prévision pour cet indicateur à partir de 2021.

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l’ancrage territorial et rayonner à l’international

Le renforcement de l’ancrage territorial et le rayonnement international de l’établissement constituent le 3^{ème} objectif de ce PAPET 2021. Cette priorité s’appuie tout d’abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire et sur la capacité de l’UPEC à répondre à leurs enjeux en matière de formation, de recherche et d’expertise.

L’internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la co-diplomation avec des universités partenaires. L’UPEC adopte une politique volontariste de renforcement de l’excellence de la formation et de la recherche, notamment dans le cadre de la candidature à des écoles universitaires de recherche mais également en s’engageant dans des projets structurants tels que la création d’une alliance des universités européennes UNES, fondée en 2018. UNES a pour mission d’apporter, avec le soutien du nouveau programme Erasmus + 2021-2027, des réponses concrètes aux défis auxquels font face les sociétés de l’Europe du sud. L’UPEC et cinq autres universités européennes ont décidé de joindre leurs forces dans plusieurs actions communes en matière de formation et de recherche : pédagogies innovantes, parcours commun de formation, digitalisation, inter et transdisciplinarité, employabilité, multilinguisme et mobilité internationale.

L’UPEC s’est activement engagée dans le plan national pour l’attractivité de la France à travers sa candidature au label « Bienvenue en France ». Dans ce même cadre, l’UPEC a été lauréate de deux appels à projets et met en place diverses actions qui visent à améliorer considérablement la gestion, l’accueil et l’accompagnement des étudiants internationaux (semaine d’accueil dédiée, guichet unique, accompagnement visas, cours de FLE et de FOS, etc.). Stratégiquement, et dans un souci de cohérence, l’UPEC a fait le choix de transférer l’activité liée aux étudiants internationaux en mobilité individuelle du SIOE à la DRI.

Lors de l’annonce des frais différenciés pour les étudiants extra-communautaires, l’UPEC a su réagir afin de ne pas compromettre la rentrée des étudiants internationaux, en exonérant partiellement les néo-entrants en 2019-2020, dans la limite légale des 10 % d’exonérations autorisées par la tutelle. Pour l’année 2020-2021, devant les conditions sanitaires mondiales entravant les échanges internationaux, l’UPEC a reconduit son dispositif d’exonération partielle ajustée sur les droits nationaux dans l’objectif de préserver son attractivité internationale et ne pas décourager la mobilité d’étudiants internationaux.

En recherche, l’internationalisation des activités est liée à la capacité de l’établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d’enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L’accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constituera également l’un des leviers permettant d’accroître l’internationalisation de la recherche.

L’obtention de contrats de recherche européens est en nette progression, avec la signature en 2020 des contrats suivants : ACTRIS, E-CORRIDOR, CARE et ATMO-ACCESS.

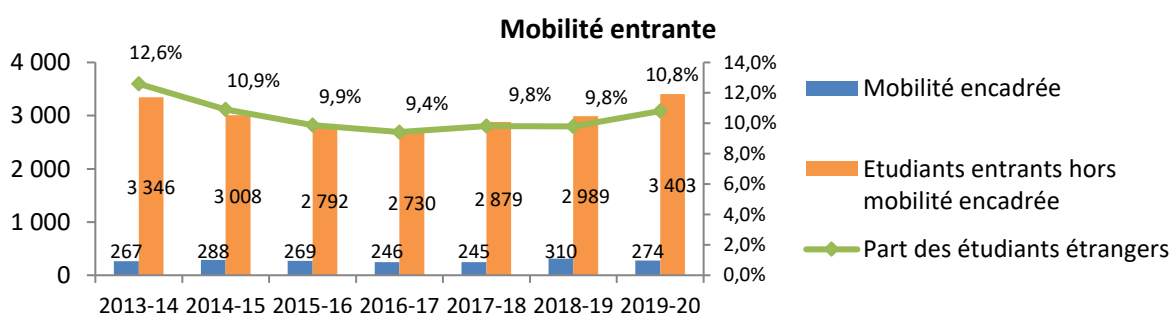
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants

Mobilité entrante

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
					Année universit. 2018-2019	Année universit. 2018-2019	Année universit. 2019-2020	Année universit. 2020-2021
Total étudiants entrants	3 125	3 234	3 713	3 900	3 200	3 965	3 965	2 000
dont mobilité encadrée	246	245	310	274	300			
Nombre total d'inscrits	31 847	33 063	34 472	35 843				
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	9,8 %	9,8 %	10,8 %	10,9 %	9,4 %	13,0 %	11,0 %	5,5 %

Sources : DEVE – SPOF

Mobilité entrante : Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.



Le nombre d'étudiants en mobilité entrante augmente de manière continue depuis 2016-2017 et de manière significative entre 2017-2018 et 2018-2019. La mobilité encadrée repartie à la hausse après deux années stables (+ 65 étudiants en 2018-2019) est en légère baisse pour 2019-2020 (-36 étudiants). Dans le même temps, la part des étudiants issus d'un système éducatif étranger reste stable, autour des 10 % depuis ces 5 dernières années.

Justification de la prévision 2021 :

Malheureusement, une baisse dans la mobilité encadrée et individuelle est attendue, en cause l'impact négatif de la crise de la COVID-19. Une reprise graduelle est attendue pour la rentrée 2021. Il est donc plus prudent et réaliste de ne pas tabler sur 10 % d'étudiants entrants internationaux. Un retour à la normale est attendu pour la rentrée 2022.

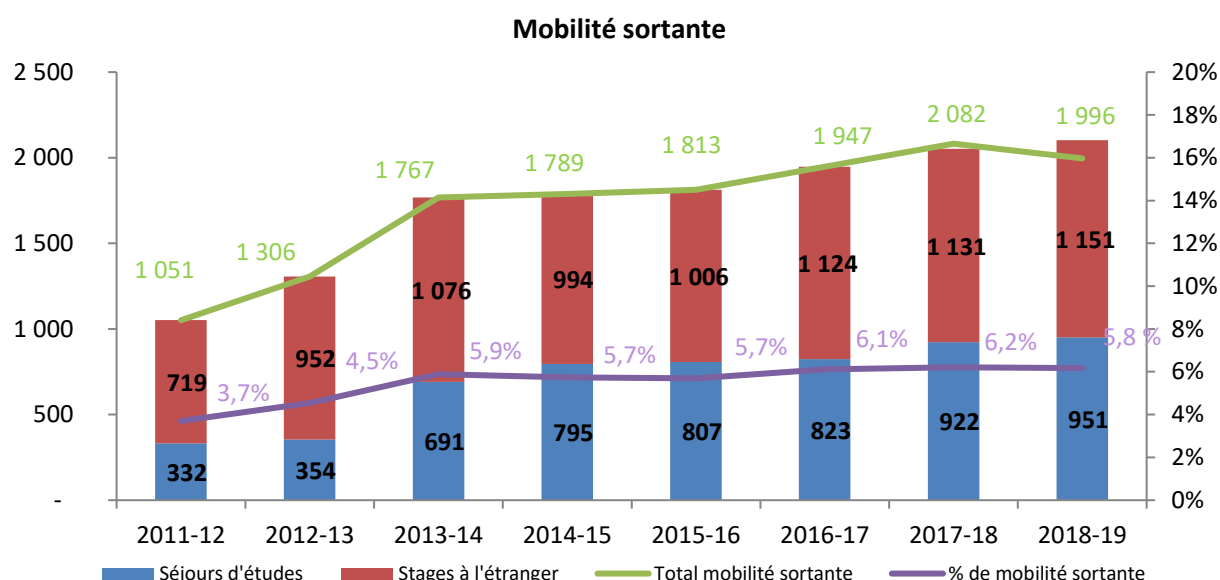
Mobilité sortante

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2019 (année universitaire 2018-2019)	Contrat de site 2019	Prévision 2020 (année universitaire 2019-2020)	Prévision 2021 (année universitaire 2020-2021)
Nombre d'étudiants	31 847	33 063	34 472	35 843				
Séjours d'études et linguistiques	823	922	845	538				
Stages à l'étranger	1 124	1 131	1 151	nc				
Total	1 947	2 082	1 996	nc				
% de mobilité sortante	6,1 %	6,2 %	5,8 %	nc	6,5 %	7,0 %	6,5 %	3,5 %

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Remarques : Les données pour l'année 2017-2018 ont été consolidées.

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



La crise sanitaire n'a pas permis de consolider les données relatives au nombre de stages à l'étranger. L'indicateur sera actualisé au sien du RAPET 2020.

Justification de la prévision 2021 :

Pour l'année universitaire 2020-2021, une reprise graduelle de la mobilité sortante est attendue.

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

	Périmètre	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
					Année universit. 2018-2019		Année universit. 2019-2020	Année universit. 2020-2021
Nombre d'étudiants inscrits en cursus Master	UPEC	7 687	nc	nc				
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en cursus Master	UPEC	1 386	nc	nc	1 500		1 500	1 500
Part des étudiants étrangers en cursus Master	UPEC	18,0 %	nc	nc	nd	21,0 %	nd	nc
	<i>National</i>	<i>17,0 %</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Nc : non communiqué

Nd : non disponible

Remarque : Afin d'assurer un meilleur suivi de la cible 2019 du contrat de site, la source des données pour cet indicateur a été modifiée et prend en compte ceux transmis par la DGESIP (données SISE). Le périmètre de la DGESIP se trouve être par ailleurs plus favorable, car il intègre les formations relevant du **cursus Master** (diplômes de Master et diplômes équivalents), quand le périmètre UPEC ne prenait en compte que les diplômes de Master. Ainsi en 2015-16, l'UPEC décomptait 1 136 étudiants étrangers en Master et la DGESIP 1 472.

Précisions méthodologiques : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants étrangers en situation de mobilité entrante dans l'enseignement supérieur français (dans une université ou un établissement assimilé). Sont considérés comme étant dans ce cas les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu le baccalauréat à l'étranger ou ayant un titre étranger admis nationalement en équivalence.

La part des étudiants étrangers est mesurée par le rapport entre le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les formations relevant du cursus Master (diplômes de Master et diplômes équivalents, hors Masters enseignement et Diplômes d'Université « Formation Adaptée Enseignement ») et le nombre total d'étudiants dans ce cursus.

La proportion des étudiants étrangers inscrits en cursus Master se maintient autour de 18 %, soit 1 point de plus que la moyenne nationale en 2016-17. Les données 2017-2018 et 2018-2019 ne sont pas disponibles, car l'indicateur n'est plus suivi à l'échelle du Ministère.

Justification de la prévision 2021 :

En dehors de l'impact négatif de la crise de la COVID-19, deux leviers viennent soutenir fortement l'attractivité des masters. Premièrement le plan national "Bienvenue en France" dont l'une des actions consiste à faciliter l'obtention de visas pour étudier en France. A cela, s'ajoute la politique de l'UPEC en matière d'exonération partielle des frais d'inscriptions pour les étudiants internationaux extra-communautaires de niveau master. Ces deux actions devraient permettre à l'UPEC de conserver, en sortie de crise COVID-19, un maintien du nombre d'internationaux inscrits dans les masters, soit autour de 1 500 étudiants.

Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers invités pour un séjour d'au moins un mois	60	53	56	42	45	22	17	20
Nombre de mois d'invitation	65	66	62	47	55	22	5	

Source : DRH

La crise sanitaire a empêché un certain nombre d'invitations sur le 1er semestre de l'année universitaire 2020/2021 ce qui explique la forte baisse.

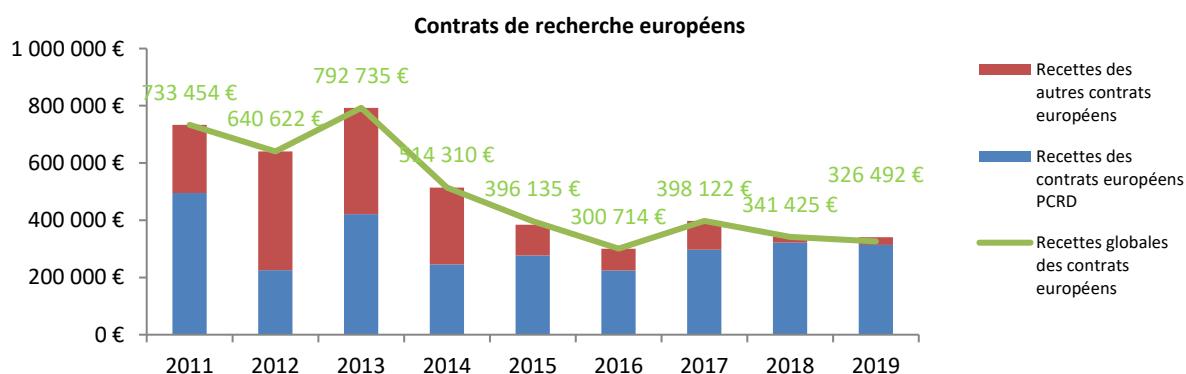
Justification de la prévision 2021 :

La réforme du dispositif concernant les enseignants-chercheurs invités est mise en place en 2020. Les invitations sont dorénavant comptabilisées en nombre de jours et les invitations d'au moins un mois se raréfient. Il est donc envisagé une baisse du nombre d'enseignants chercheurs invités pour un séjour d'au moins un mois. La prévision en nombre de mois ne peut pas être complétée compte-tenu des invitations qui sont maintenant comptabilisées en nombre de jours et qui sont variables d'une invitation à l'autre.

Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche

	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
Recettes des contrats européens PCRD	224 558 €	268 178 €	321 332 €	313 812 €				
Recettes des autres contrats européens	76 156 €	148 137 €	20 093 €	26 371 €				
Recettes globales des contrats européens	300 714 €	416 315 €	341 425 €	326 492 €	350 000 €	600 000 €	350 000 €	500 000 €
Recettes globales des contrats de recherche	8 082 000 €	5 745 279 €	6 627 583 €	7 803 893 €				
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	3,72 %	7,25 %	5,15 %	4,18 %				

Source : DRV



Cet indicateur ne concerne que les contrats de recherche européens gérés par l'Upec et ne saurait refléter l'ensemble des revenus générés par les activités de recherche.

Les recettes des contrats de recherche sont en baisse depuis 2013. Après une légère inflexion en 2017 avec une augmentation de 97 408 € par rapport à 2016, les recettes globales des contrats européens diminuent à 326 492 € en 2019.

Justification de la prévision 2021 :

En novembre 2020, il y a 7 contrats européens en cours (ARRESTAD, LIFE ADSORB, ZELCOR, EBOVAC2, EUROCHAMP, HYPERCOG, EU-JAV, REMEDIA et DUSTCLIM), un contrat a pris fin (ISOTIS) et ont été signés sur la période 2021-2024 : ACTRIS, E-CORRIDOR, CARE et ATMO-ACCESS. Pour 2021, les recettes prévisionnelles attendues sont estimées à 500 000 €.

Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales

Co-publications européennes

Disciplines	Part (%) en co-publication européenne (UE 28)					
	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018	2017-2019
Biologie fondamentale	29,4 %	28,7 %	30,8 %	11,2 %	12,9%	nd
Recherche médicale	26,0 %	26,6 %	25,9 %	11,7 %	11,9%	nd
Biologie appliquée-écologie	19,9 %	26,9 %	27,9 %	10,6 %	18,6%	nd
Chimie	20,3 %	24,1 %	26,6 %	13,4 %	17,3%	nd
Physique	31,3 %	34,5 %	34,8 %	15,9 %	18,5%	nd
Sciences de l'univers	32,9 %	37,5 %	40,9 %	22,4 %	21,4%	nd
Sciences pour l'ingénieur	11,0 %	14,8 %	16,8 %	7,8 %	9,7%	nd
Informatique	10,1 %	12,2 %	16,7 %	10,1 %	10,0%	nd
Mathématiques	20,5 %	20,7 %	16,7 %	10,1 %	14,7%	nd
Sciences humaines	23,1 %	23,8 %	25,0 %	14,8 %	6,9%	nd
Sciences sociales	17,6 %	18,4 %	18,9 %	11,3 %	13,2%	nd
Toutes disciplines	24,7 %	26,2 %	26,7 %	12,6 %	13,8%	nd

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Nd : non disponible

Co-publications internationales

Disciplines	Part (%) en co-publication internationale (dont UE 28)					
	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018	2017-2019
Biologie fondamentale	47,0 %	47,0 %	52,1 %	50,8 %	53,7%	nd
Recherche médicale	38,9 %	39,1 %	39,1 %	40,7 %	41,4%	nd
Biologie appliquée-écologie	62,9 %	67,7 %	67,5 %	68,1 %	63,2%	nd
Chimie	47,1 %	56,9 %	64,3 %	62,1 %	64,1%	nd
Physique	61,0 %	65,0 %	69,8 %	66,8 %	69,6%	nd
Sciences de l'univers	64,6 %	68,1 %	69,9 %	74,3 %	74,2%	nd
Informatique	43,0 %	47,8 %	52,3 %	55,8 %	56,2%	nd
Sciences pour l'ingénieur	42,1 %	49,7 %	54,9 %	58,5 %	60,3%	nd
Mathématiques	49,7 %	51,2 %	49,2 %	46,3 %	47,0%	nd
Sciences humaines	32,6 %	35,6 %	38,9 %	49,8 %	32,8%	nd
Sciences sociales	28,9 %	30,9 %	31,3 %	36,7 %	46,4%	nd
Toutes disciplines	45,1 %	47,2 %	48,9 %	49,8 %	50,5%	nd

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Nd : non disponible

Précisions méthodologiques : Les parts des publications de l'établissement produites en co-publication permettent d'apprécier les collaborations de l'établissement avec différents espaces géographiques mondiaux. Sont présentées les parts de co-publication intra européenne (UE28) et internationale (dont UE28). L'indicateur, exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de publications de l'établissement co-publiées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays, rapporté au nombre total de publications de l'établissement (au moins un pays de l'UE, au moins un autre pays, au moins un autre pays hors UE).

Cependant à partir de l'année 2015-2017, l'indicateur est calculé de façon à distinguer la part des publications uniquement intra européennes, c'est à dire avec un autre pays de l'UE28 que la France, à condition qu'elles ne soient pas aussi avec un pays hors de l'UE28. Cette modification impacte légèrement le tableau des co-publications internationales (dont UE) en diminuant dans une faible mesure le nombre de publications européennes.

Les indicateurs sont présentés de 2011 à 2016 en années lissées glissantes construites sur la moyenne des publications de 3 années (pour 2013-15, prise en compte des années 2013, 2014 et 2015). Ces calculs lissent les variations annuelles non significatives dont celles de la base et assurent une meilleure robustesse des résultats.

Les données ne sont pas disponibles pour l'année 2019 suite au retard de lancement de l'enquête IPERU, enquête mobilisée par l'OST pour la production de cet indicateur. L'absence de données pour l'année 2019 ne permet donc pas le lissage 2017-2019.

OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance universitaire et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Depuis 2018, un Vice-Président étudiant et trois assesseurs étudiants font partie de l'équipe politique. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation dans les activités sportives, culturelles et associatives constituent ainsi une priorité de l'établissement pour soutenir le bien-être des étudiants. C'est dans cette optique que l'UPEC a accru ces dernières années son soutien en ressources humaines, financier et logistique pour le développement des projets étudiants dans ces domaines. La mise en place des actions pouvant être financées dans le cadre de la CVEC a permis de renforcer de façon significative à partir de 2018-2019 la politique de l'établissement en la matière. L'université a en effet reçu en 2020 2 000 000 € pour le financement des différentes actions destinées à améliorer les conditions de vie des étudiants en favorisant les initiatives et projets associatifs, accompagnant les actions en faveur de la santé, du développement de la pratique sportive, l'accès aux actions culturelles et le renforcement du soutien social. Ces actions sont destinées à tous les étudiants, de tous les campus de l'UPEC. Les différentes actions mises en place en 2019-2020 ont bénéficié aux étudiants sur l'ensemble des axes définis : sport, initiatives étudiantes, culture, identité-espaces, accompagnement social.

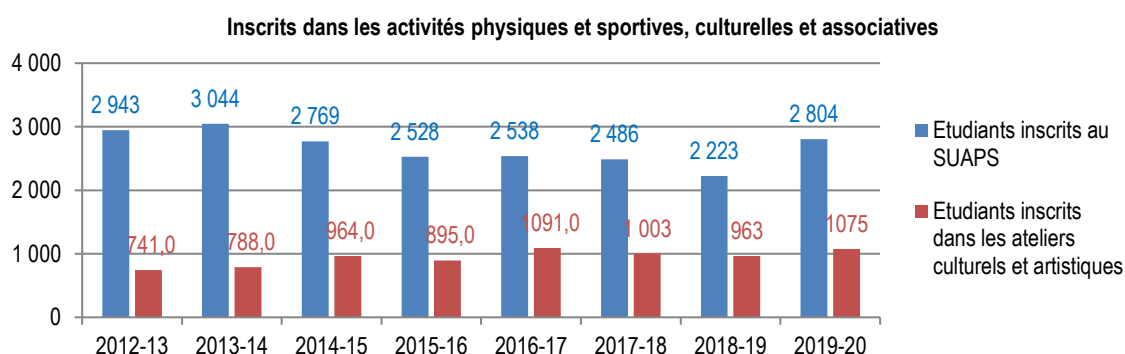
La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC poursuit sa politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de co-working. De nombreux projets financés par la CVEC ont ainsi concerné l'aménagement de lieux de convivialité pour les étudiants sur le campus centre, mais aussi les campus délocalisés (aménagement d'un terrain de sport-loisir, de plusieurs lieux de convivialité avec des mobiliers de détente, des pianos, babyfoot, vélos, parcours santé extérieurs...).

Mais les actions primordiales de l'UPEC en cette année 2020 et qui vraisemblablement se poursuivront en 2021 concernent l'aide sociale aux étudiants. L'UPEC renforce sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques pouvant affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé et à la précarité. Réformer les dispositifs d'accompagnement en matière de santé et renforcer les dispositifs d'aides sociales sont les actions prioritaires pour soutenir les étudiants dans leur quotidien et accompagner les réussites étudiantes. La CVEC a participé notamment au financement de la mise en place de RESUS⁺ qui a démarré sa phase de test début 2020 pour être proposé à tous les étudiants à la rentrée de septembre 2020. Les réunions de la Commission d'Action Sociale se sont multipliées et ont désormais une fréquence hebdomadaire. La Commission d'exonération a également dû renforcer ses actions. Un dispositif d'aide d'urgence agile est en place pour venir en aide aux étudiants se trouvant dans une situation de grande précarité. Ces situations apparaissent malheureusement trop souvent et nécessitent une intervention immédiate pour mettre à l'abri un étudiant totalement démuní, isolé et sans hébergement.

Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2019 (année univ. 2018-2019)	Prévision 2020 (année univ. 2019-2020)	Prévision 2021 (année univ. 2020-2021)
Nombre total d'étudiants	31 847	33 063	34 472	35 843			
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	2 538	2 486	2 233	2 804	2 000	2 900	2 900
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	564	534	551	586	600	600	600
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	1 091	1 003	963	1 075	1 000	1 500	1 500
Nombre d'associations étudiantes actives	69	77	86	80	70	85	85
<i>dont labellisées</i>	12	18	30	32	29	35	35
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive	8,0 %	7,5 %	6,5 %	7,8 %			
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique	3,4 %	3,0 %	2,8 %	2,9 %			
Part des associations labellisées	17,4 %	23,4 %	35,0 %	40,0 %			

Source : DEVE - Service vie de Campus



Après plusieurs années de baisse, le nombre d'étudiants inscrits au SUAPS connaît une hausse significative en 2019-2020 (+ 571 étudiants). La part des inscrits au SUAPS augmente donc sensiblement et ce malgré l'augmentation des effectifs étudiants.

Le nombre d'étudiants inscrits dans des ateliers culturels et artistiques connaît lui aussi une augmentation en 2019-2020 (+ 112 étudiants).

Le nombre d'associations étudiantes actives se stabilise.

Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-2012.

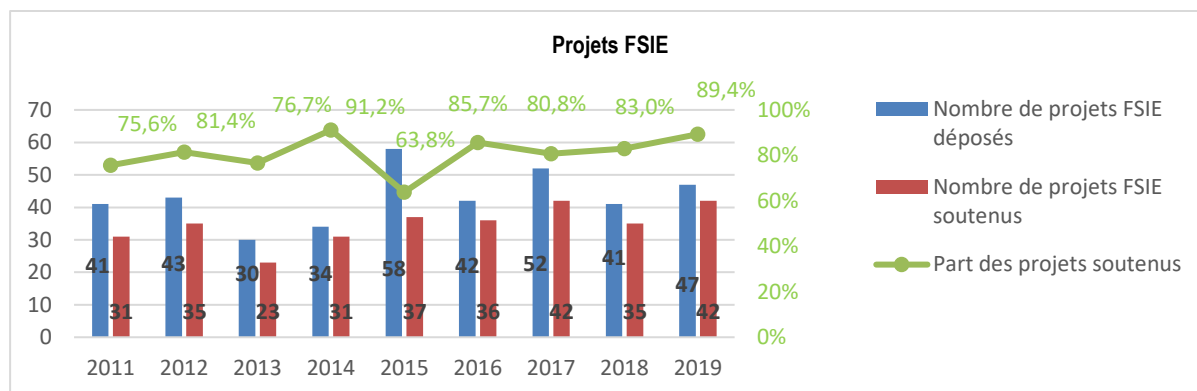
Justification de la prévision 2021 :

La politique de l'établissement concernant la vie étudiante et la vie de campus reste une des priorités pour la communauté. La CVEC permet de maintenir un développement des actions et projets, de créer des ateliers culturels et sportifs mais aussi d'être un soutien pour les actions associatives et les initiatives étudiantes.

Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré

	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
Nombre de projets FSIE déposés	42	52	41	47	55	60	60
Nombre de projets FSIE soutenus	36	42	35	41	45	50	50
Part des projets soutenus	85,7 %	80,8 %	85,4 %	87,2 %	81,8 %	83,3 %	83,3 %
Budget FSIE projets exécuté	23 042 €	26 264 €	35 000 €	31 954 €			

Source : DEVE - Service vie de Campus



Le nombre de projets FSIE déposés est en hausse en 2019 (+6 projets). De plus, la part des projets soutenus est également en augmentation avec une hausse de 1,8 points par rapport à l'année précédente.

Justification de la prévision 2021 :

L'objectif est de maintenir un développement des projets étudiants dans le cadre du FSIE. Pour favoriser ces initiatives, un nouveau cadrage sur les modalités de dépôt de projet a été validé. A souligner que la part du FSDIE social a largement augmentée avec 2 385 étudiants bénéficiaires.

Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2019 (Année uni. 2018-2019)	Prévision 2020 (Année uni. 2019-2020)
Nombre d'étudiants orientés	223	121	156	0	0	200	500

Source : SUAPS

Le réseau RESUS est inactif depuis deux ans.

Justification de la prévision :

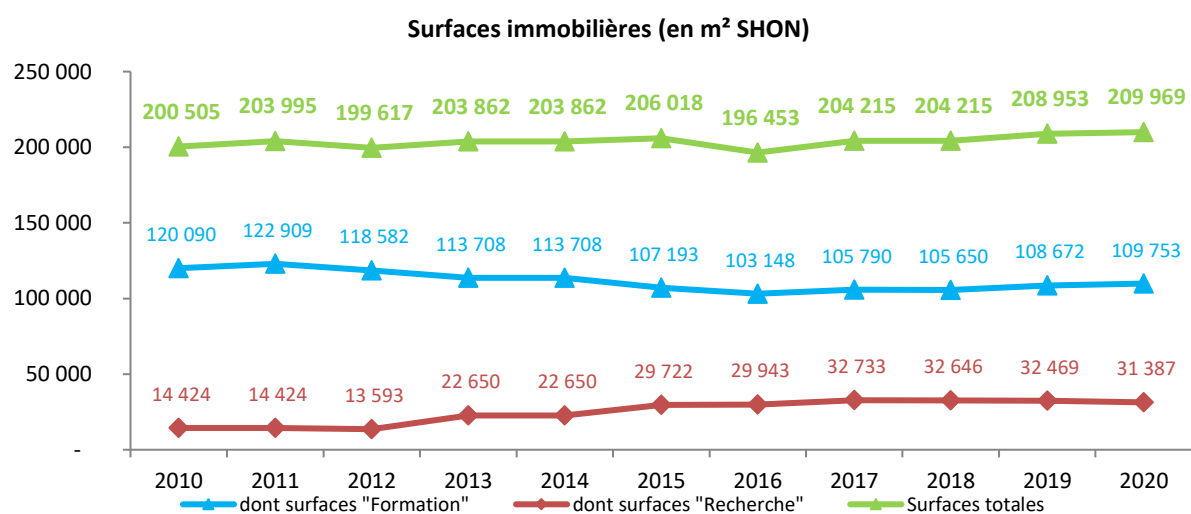
La réactivation du réseau RESUS en 2021 sous le nom de RESUS+ bénéficiera d'un support numérique accessible aux étudiants. Cette hausse de visibilité entraînera une augmentation importante des étudiants orientés.

Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Prévision 2021
Enseignement	103 148	105 790	105 650	108 672	109 753	109 172	109 753
Recherche	29 943	32 733	32 646	32 469	31 387	33 514	32 184
Administration	13 715	14 331	13 849	14 304	14 131	14 841	14 751
Logistique / technique	7 404	8 709	8 709	9 611	9 611	9 611	9 611
Documentation	16 808	18 267	18 267	18 267	18 267	18 267	18 267
Vie sociale et culturelle	3 114	3 114	3 114	3 114	3 660	3 114	3 770
Restauration	2 580	2 580	2 580	2 580	2 412	2 580	2 580
Hébergement	6 579	6 579	6 579	6 579	6 579	6 579	6 579
Installations sportives	2 261	2 261	2 261	2 261	2 522	2 261	2 522
Utilisé par un tiers	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014
Surfaces sans affectation (travaux)	1 887	837	1 546	2 082	2 633	1 778	2 150
Total	196 453	204 215	204 215	208 953	209 969	210 731	211 181

Source : Direction du Patrimoine

Entre 2010 et 2019, les surfaces immobilières globales de l'UPEC ont progressé de 4,5 % (+ 9 082 m²). Les surfaces « d'enseignement » sont en augmentation depuis 2016 (+2 077 m²). Les surfaces de « recherche » ont quant à elles plus que doublé sur la période, passant de 14 424 m² à 33 514 m². La SHON de l'UPEC est passé de 208 953 m² à 209 969 m² entre 2019 et 2020, soit une augmentation de 1 016 m², suite à l'intégration du nouveau bâtiment Préfabriqué (946 m²) construit sur le site du Campus centre et la correction de la surface du bâtiment B à Chéroux qui est passée de 738 m² à 808 m², soit + 70 m².



Justification de la prévision 2021 :

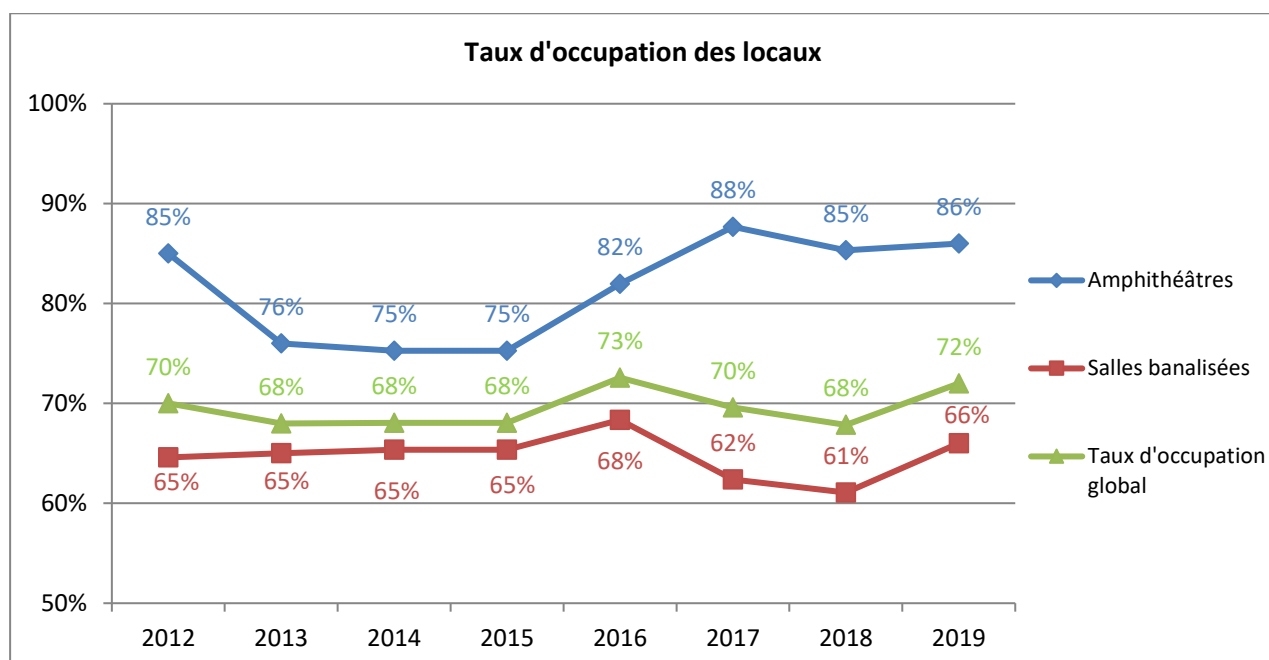
Concernant les prévisions 2021, la surface actualisée de 2 150 m² du bâtiment Damesme, à Fontainebleau, restera encore cette année dans la rubrique "surfaces sans affectation (travaux)".

Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux

	2018		2019		2020		Prévision 2019		Cible Contrat de site		Prévision 2020		Prévision 2021	
	Amphit héatres s	Salles banalis ées	Amphit héatres s	Salles banalis ées	Amphit héatres s	Salles banalis ées	Amphit héatres s	Salles banalis ées	Amphit héatres s	Salles banalis ées	Amphit héatres s	Salles banalis ées	Amphit héatres s	Salles banalis ées
Nombre d'heures d'utilisation	43 966	307 826	43 300	327 171	nd	nd								
Nombre de salles	46	450	45	440	nd	nd								
Total surfaces SHON (en m²)	10 491	27 102	10 009	26 588	nd	nd								
Taux d'occupation réelle	85 %	61 %	86 %	66 %	nd	nd	74 %	68 %	75 %	68 %	86 %	69 %	86 %	69 %
Occupation globale	68 %		72 %		nd		68 %		70 %		74 %		74 %	

Source : Direction du Patrimoine

Nd : non disponible



La COVID-19 et le confinement associé a rendu la mesure de l'occupation des salles obsolète pour l'année 2020. L'indicateur n'est donc pas renseigné pour cette année.

Justification de la prévision 2021 :

Les impacts de la crise sanitaire sont difficilement quantifiables pour 2021 à l'heure actuelle. Il est ainsi proposé de reconduire la prévision 2020.

OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

Le service commun de documentation agit comme service soutien à la recherche et la formation. En tant que tel, il met à disposition des usagers les ressources documentaires essentielles à la mise en œuvre des projets de recherche et à la formation.

Les bibliothèques sont des équipements importants de l'université, en termes d'espaces mis à disposition des usagers, en termes de services (accueil, copies, prêts, etc.), en termes d'accompagnement de l'étudiant (accueil, orientation, formation, action culturelle) et enfin au travers de la politique documentaire imprimée et électronique. Au sein de la vie de campus les bibliothèques jouent un rôle central de socialisation et d'acculturation à la vie et aux méthodes universitaires. Les indicateurs chiffrés donnent à voir la portée quantitative de ces actions.

Le service commun de documentation est aussi acteur de la valorisation de la recherche via les publications. Opérateur du signalement des thèses, administrateur de l'outil HAL, interlocuteur des fournisseurs de bibliométrie, le SCD développe une expertise qui s'inscrit dans le projet stratégique de l'université.

Dans le cadre de son activité, le SCD met en œuvre ces missions dans le cadre d'exigences de qualité, d'innovation et d'évaluation.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Variation des horaires d'ouverture du SCD

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
Moyenne horaire d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	67,75	67,75	67,75	67,75	67,75	67,75	68	67,75	67,75

Source : SCD

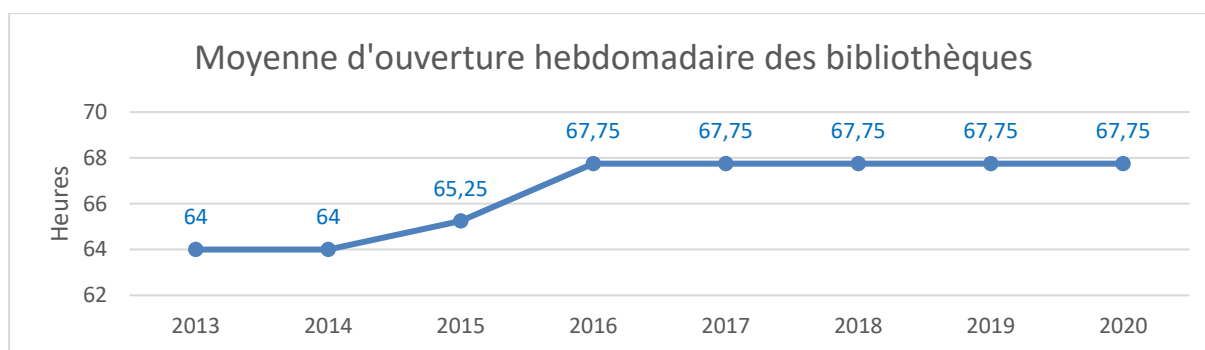
Précisions méthodologiques : L'indicateur est construit d'après l'ESGBU sur une semaine type. Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Justification de la prévision 2021 :

L'objectif est de conserver l'amplitude horaire de semaine type. Le nombre d'heures et jours d'ouverture a été très réduit en 2020 ce que ne reflète pas l'indicateur. Le contexte sanitaire ne permet pas d'anticiper l'ouverture réelle des bibliothèques en 2021.



Le rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées augmente annuellement depuis 2013 et se stabilise depuis 2016.

Indicateur 5.2 : Accés aux services et ressources documentaires

Fréquentation physique des bibliothèques

Nombre d'entrées par an et par étudiant	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Prévision 2021
UPEC	60,5	62,0	60,2	61,8	57,5	60	30
Niveau national							

Source : SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

¹ Augmentation artificielle de l'indicateur liée à une donnée sous-estimée en 2014 (une part des étudiants ESPE n'était pas comptabilisée).

Consultation des ressources numériques

Nombre de consultations par usager	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Prévision 2021
UPEC	65,9	84,2	66,8	70,8	68,9	80	70
Niveau national							

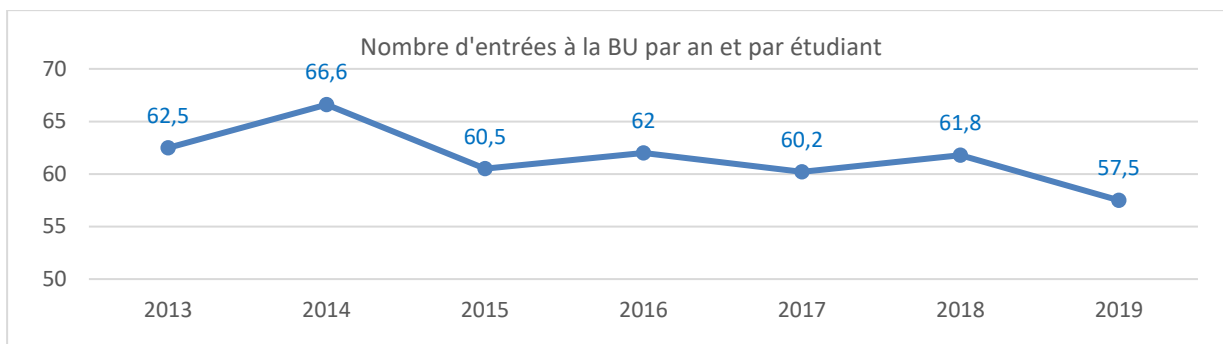
Source : SCD ; SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).



Source : SCD

Concernant la fréquentation physique des bibliothèques parmi la population étudiante inscrite à l'UPEC, le nombre d'entrées par étudiant, baisse légèrement en 2019. Ce dernier reste malgré tout à un niveau très élevé au regard de la moyenne nationale, avec environ 25 entrées supplémentaires par étudiant, par an.

Justification de la prévision 2021 :

Fréquentation physique des bibliothèques : Le contexte sanitaire permet difficilement d'anticiper la fréquentation pour l'année 2021 si de nouvelles fermetures des bibliothèques devaient intervenir. En 2020, la baisse de fréquentation est estimée à plus de 50 % du fait du confinement puis de la mise en œuvre de jauges réduites.

La prévision de 2021 se fonde sur l'anticipation d'ouverture à jauges réduites au moins sur le premier semestre, puis d'une reprise d'activité en septembre, qui pourrait être affectée par la poursuite de cours à distance et une perte de public liée à des usages se remettant difficilement en place.

Consultation des ressources numériques : On observe une croissance (qui pourrait aller jusqu'à 20 %) des usages de la documentation en ligne sur l'année 2020 du fait des confinements. Ces chiffres sont à valider avec des données disponibles seulement fin janvier. D'autre part, la croissance des effectifs impacte fortement l'indicateur. Enfin on constate l'infléchissement de la hausse des consultations y compris au niveau national. La prévision se fait donc sur un chiffre stable par rapport au constaté des années précédentes.

OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

Afin d'accomplir ses missions de service public, en formation et en recherche, et d'assurer son développement, l'une des priorités de l'UPEC consistera à assurer son équilibre financier notamment en développant les activités génératrices de ressources propres. Il s'agit notamment de poursuivre et d'amplifier une tendance pluriannuelle de croissance de la formation en apprentissage et tout au long de la vie, en s'appuyant sur ce qui constitue un apport spécifique et distinctif de l'université : l'articulation des formations avec la recherche. L'UPEC entend tirer parti des ouvertures permises par la réforme de la formation professionnelle et en devenir un acteur encore plus engagé. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, et la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets.

Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)

	Nature	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Prévision 2021
Formation apprentissage		10,46 M€	10,94 M€	11,81 M€	13,31 M€	15,25 M€	14,73 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		6,71 M€	7,53 M€	8,06 M€	8,56 M€	7,84 M€	7,82 M€
Droits d'inscription (droit simple)		3,99 M€	4,17 M€	4,12 M€	4,32 M€	4,75 M€	5,17 M€
Contrats et prestations de recherche		5,34 M€	1,88 M€	2,01 M€	2,64 M€	3,72 M€	3,64 M€
hors ANR et hors financements publics		4,03 M€	0,55 M€	0,83 M€	1,25 M€	0,86 M€	0,65 M€
ANR IA (74411)		0,43 M€	0,06 M€	0,06 M€	0,72 M€	1,90 M€	1,83 M€
ANR hors IA (74412)		0,88 M€	1,26 M€	1,12 M€	0,67 M€	0,96 M€	1,16 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		1,07 M€	1,26 M€	1,17 M€	1,17 M€	1,05 M€	0,99 M€
Autres recettes		3,32 M€	3,21 M€	3,15 M€	4,93 M€	4,93 M€	4,13 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	4,24 M€	6,20 M€	6,93 M€	7,63 M€	9,29 M€	8,88 M€
	Financement de l'actif	6,61 M€	1,98 M€	1,84 M€	2,37 M€	7,64 M€	6,51 M€
dont Autres financements Etat	Fonctionnement	0,56 M€	0,78 M€	0,87 M€	1,01 M€	1,15 M€	1,38 M€
	Financement de l'actif	0,37 M€	0,39 M€	0,82 M€	0,78 M€	3,58 M€	2,91 M€
dont Conseil régional IDF (7442)	Fonctionnement	0,76 M€	0,59 M€	1,00 M€	0,88 M€	1,41 M€	1,87 M€
	Financement de l'actif	4,73 M€	1,01 M€	0,71 M€	0,48 M€	1,54 M€	0,96 M€
dont Conseils départementaux	Fonctionnement	0,08 M€	0,07 M€	0,06 M€	0,10 M€	0,01 M€	0,28 M€
	Financement de l'actif	0,27 M€	0,20 M€	0,16 M€	0,36 M€	0,20 M€	1,25 M€
dont Union européenne (7446)	Fonctionnement	0,11 M€	1,14 M€	1,27 M€	1,47 M€	1,47 M€	1,62 M€
	Financement de l'actif		0,02 M€	0,00 M€	0,23 M€	0,01 M€	0,02 M€
dont Autres subventions	Fonctionnement	2,72 M€	3,62 M€	3,73 M€	4,18 M€	5,26 M€	3,73 M€
	Financement de l'actif	1,24 M€	0,37 M€	0,15 M€	0,52 M€	2,31 M€	1,37 M€
Total		41,73 M€	37,19 M€	39,10 M€	44,93 M€	54,46 M€	51,88 M€
hors financement actif		35,12 M€	35,20 M€	37,26 M€	42,57 M€	46,83 M€	45,37 M€
Ressources encaissables		231,28 M€	231,27 M€	235,75 M€	243,35 M€	260,80 M€	256,62 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		18,0 %	16,1 %	16,6 %	18,5 %	20,9 %	20,2 %
Produits encaissables (ie hors financement actif)		224,64 M€	229,9 M€	233,90 M€	240,99 M€	253,16 M€	250,11 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		15,6 %	15,4 %	15,9 %	17,7 %	18,5 %	18,1 %

Source : DSF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Entre 2016 et 2019, les ressources propres ont augmenté de 3,2 M€, soit 7,8 %. En 2019, cette augmentation est principalement soutenue par l'augmentation :

- des ressources de la formation par l'apprentissage (+1,5 M€) ;
- des recettes dégagées par la formation continue (+0,5 M€).

Justification de la prévision 2021 :

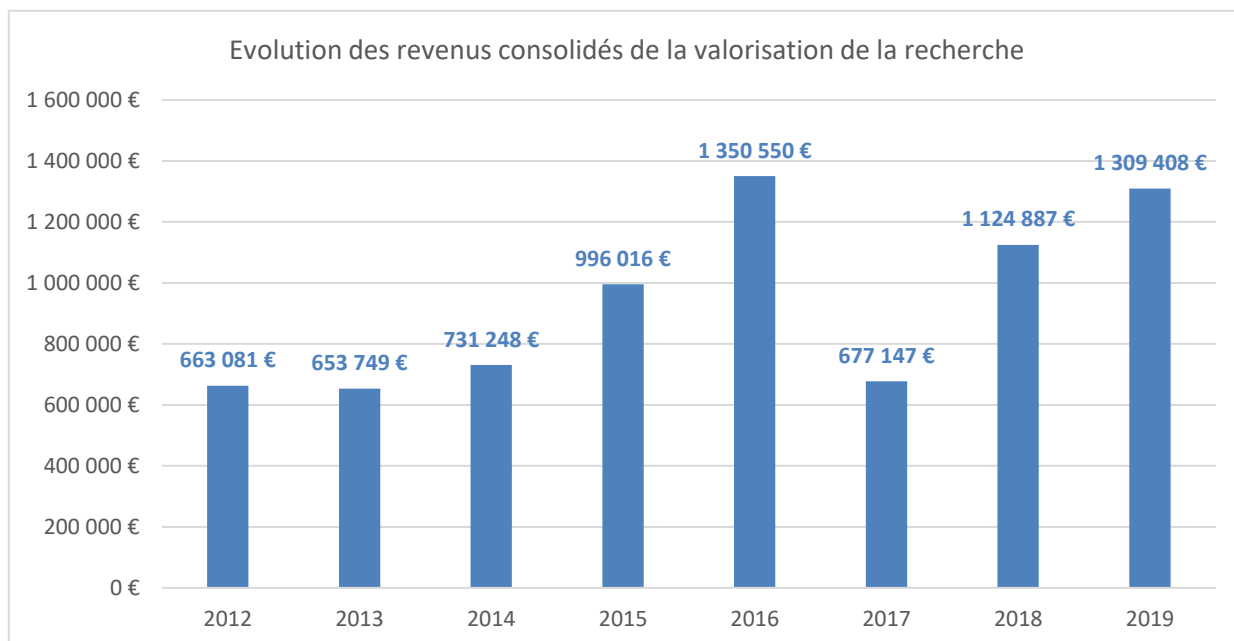
Ces prévisions sont effectuées au moment du BI 2021, elles sont habituellement légèrement inférieures aux prévisions effectuées après le BR2 de l'année N-1. La part des ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables était en BI 2020 de 18,5 %. Elle est de 18,1 % en BI 2021 en légère baisse mais à revoir après le budget rectificatif.

Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
Contrats hors FPP*	1 350 550 €	677 147 €	1 124 887 €	1 309 408 €	600 000 €	900 000 €	900 000 €	800 000 €
Prestations								
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)								
Total	1 350 550 €	677 147 €	1 124 887 €	1 309 408 €	600 000 €	900 000 €	900 000 €	800 000 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets



Source : DRV

Le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une croissance continue, de l'ordre de 20 % par an entre 2011 et 2016. La réorganisation administrative de la valorisation de la recherche après 2016 a conduit à une baisse de ces revenus en 2017 qui augmentent considérablement en 2018 (+447 740 €) et en 2019 (+184 521 €).

Justification de la prévision 2021 :

Plusieurs contrats de prestation et des réponses aux appels à projets de la SATT ERGANE0 ont été signés en 2020, générant un volume de recettes important. En 2020, une quinzaine de nouveaux contrats hors financements publics ont été signés. En restant sur cette dynamique, la prévision des revenus consolidés est de 800 000 € pour 2021, en tenant compte des difficultés rencontrées du fait de la crise sanitaire mondiale.

Indicateur 6.3 : Financement de l'activité

	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Prévisions 2021	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	224,64 M€	229,28 M€	233,90 M€	240,99 M€	253,16 M€	250,11 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	35,12 M€	35,20 M€	37,26 M€	42,57 M€	46,83 M€	45,37 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	218,40 M€	222,11 M€	225,49 M€	231,73 M€	246,50 M€	249,64 M€		
dont charges externes	22,38 M€	21,88 M€	22,11 M€	24,01 M€				
dont dépenses de personnel (hors provisions)	181,91 M€	186,28 M€	188,91 M€	191,56 M€	199,45 M€	204,57 M€		
dont contrats doctoraux (sur fonctionnement)	2,61 M€	2,65 M€	2,62 M€	2,57 M€	2,54 M€	1,57 M€		
Part des ressources propres	15,6 %	15,4 %	15,9 %	17,7%	18,5 %	18,1 %	13-15 %	13 %
Part des charges décaissables	97,2 %	96,9 %	96,4 %	96,2%	97,4 %	99,8 %	98-100 %	100 %
Part des charges externes	10,0 %	9,9 %	9,8 %	10,4%			15-16 %	16 %
Part des dépenses de personnel	81,0 %	81,2 %	80,8 %	79,5%	78,8 %	81,8 %	82-83 %	83 %
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	82,1 %	82,4 %	81,9 %	80,6%	79,8 %	82,4 %	82-83 %	83 %

Source : DSF

Entre 2016 et 2019, les produits encaissables de l'UPEC ont progressé de 16,35 M€. Les ressources propres ont fortement contribué à cette dynamique avec une hausse de 7,45 M€ (+ 21,2 %) sur la période, avec une forte augmentation entre 2018 et 2019 (+ 5,31 M€). Dans le même temps, les dépenses décaissables se sont accrues de 13,33 M€ du fait notamment des charges de personnels.

En 2019, la part des dépenses de personnel reste sous le taux de vigilance de 82 % et s'établit bien en deçà à 80,6 %.

Justification prévision 2021 :

On note une hausse des dépenses décaissables principalement sur la masse salariale.

En revanche la part de contrats doctoraux tend à diminuer en fonctionnement car en 2021 une partie sera transférée sur la masse salariale.

Indicateur 6.4 : Équilibre financier

	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Prévision 2021	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	12,36 M€	12,32 M€	14,20 M€	14,09 M€				0
Variation annuelle	-0,91 M€	-0,04 M€	+ 1,88 M€	-0,11 M€				
Résultat net comptable	2,58 M€	3,37 M€	3,83 M€	5,37 M€				0
Variation annuelle	-1,03 M€	0,79 M€	0,46 M€	1,54 M€				
Fonds de roulement net (1)	26,52 M€	26,71 M€	26,46 M€	30,84 M€	25,07 M€	17,93 M€		0
Variation annuelle	-0,63 M€	0,19 M€	-0,25 M€	4,38 M€	-5,7 M€	-7,1 M€		
Jours de dépenses	44	43	42	48	25	26		15
Sommes affectées (2)	14,02 M€	15,97 M€	nd	nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	12,5 M€	10,74 M€	nd	nd				
Besoin en fonds de roulement (3)	-11,32 M€	-18,60 M€	-21,31 M€	-21,25 M€	-25,84 M€	-30,73 M€		
Trésorerie (1)-(3)	38,16 M€	45,31 M€	47,78 M€	52,10 M€	50,92 M€	48,66 M€		0
Variation annuelle	-0,31 M€	7,15 M€	2,47 M€	4,32 M€	-0,1 M€	-2,26 M€		
Jours de dépenses	63	73	76	81	71	70	25-30	25

Sources : Agence comptable, DSF

nd = non disponible

Entre 2013 et 2018, l'UPEC dispose d'un Excédent Brut d'Exploitation et d'un résultat net comptable nettement positifs, malgré une très légère baisse en 2019 (- 0,11 M€). Le fonds de roulement net quant à lui se maintient dans une fourchette constante en volume, et augmente en jours de dépenses.

Justification prévision 2021 :

Le nombre de jours de fonds de roulement est une prévision. Néanmoins, en raison des événements de l'année 2020, les investissements projetés ne seront pas totalement réalisés ce qui engendre un moindre prélèvement du fonds de roulement

OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

L'amélioration continue de la qualité de service rendu dépend également de la gouvernance de l'établissement et de ses circuits de décisions, qui doivent être clairs et simples. Les efforts de dématérialisation des actes de gestion entrepris ces dernières années seront donc poursuivis en cohérence avec les évolutions des systèmes d'information.

Indicateur 7.1 : Pilotage financier

Pilotage budgétaire :

Action	Masse	Nature	Objet	2017	2018	2019	Prévision 2019	Contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
1 - Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.	Fonctionnement	Dépenses	AE	97,5 %	96,5 %	96,7 %	99 %		99 %	97 %
			CP	95,6 %	94,8 %	96,2 %	99 %		99 %	96 %
			droits constatés	98,2 %	97,7 %	95,3 %	99 %	98,5 %	99 %	95 %
	Investissement	Dépenses	droits constatés	99,6 %	99,3 %	81,3 %	100 %	100 %	100 %	99 %
			AE	69,9 %	80,9 %	82,7 %	85 %		85 %	82 %
			CP	56,2 %	77,0 %	63,7 %	85 %		85 %	65 %
			droits constatés	56,2 %	77,6 %	52,6 %	85 %	80 %	85 %	52 %

Source : DSF

Action	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Prévision 2021
2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution.	2	2	2	2	2	2
3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	2	2	2	2	2	2
4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

Source : DSF

Commentaires sur les actions :

Action 2 : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectifiés).

Action 4 : Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre - 0.5 et + 0.5 %).

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS).

Outils utilisés : tableaux Excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS.

2013 : Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du document prévisionnel de gestion (DPG).

2017 : Il conviendra de suivre des indicateurs d'exécution des nouveaux objets de dépenses liées à la mise en place de la GBCP (AE, CP) en plus des droits constatés.

Qualité comptable :

Actions prévues	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
1 - Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2	2	2	2	2	2	2
2 - Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1	2	2	1.5	1,5	1	2

Source : Agence comptable

Commentaires sur les actions :

Action 1 : Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan.

2012 : L'inscription au bilan du patrimoine immobilier mis à disposition de l'université a été complétée au 1er janvier 2010 sur la base d'une évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaine en février 2010, conformément aux directives de la Direction générale des finances publiques du 15 octobre 2009 relatives à la régularisation des omissions en matière de comptabilisation des biens immobiliers. Mise en place de l'approche des amortissements par composants à partir de janvier 2011. Il demeure une réserve formulée par les Commissaires aux comptes sur le rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable. Le souhait est de lever cette réserve en 2014.

2014 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.

2015 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation d'un inventaire physique intermittent par 1/3 (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014. Les travaux ont été achevés à l'automne 2015.

2016 : Inventaire physique intermittent par un tiers (hors bâtiments) et rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014.

2017 et cible 2019 : maintien de la démarche entreprise pour maintenir la qualité obtenue.

Action 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques).

2012 : Dispositif mis en place dès 2010 pour les processus rémunérations et commande publique. Nomination d'un référent contrôle interne sous l'autorité du DGSA chargé des moyens et d'un responsable du contrôle interne au sein de la DRH et de l'agence comptable. Mise en place d'un comité de pilotage. La démarche du contrôle interne comptable et financier a été présentée devant le Conseil d'Administration en septembre 2012.

2013 : Définition d'une cartographie des risques pour les processus recettes au sein de l'agence comptable et l'actualisation des processus mis en place antérieurement. Travaux initiés pour les contrats de recherche. La cartographie des processus relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles a été validée par le comité de pilotage.

2014 : Réalisation d'une cartographie des macro-processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFIP des données comptables. Les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.

2015 : Mise à jour des cartographies des risques et des plans d'actions.

2016 : Dispositif poursuivi en 2016 avec une mise à jour des cartographies des risques, des plans d'actions et des organigrammes fonctionnels nominatifs en ce qui concerne le CICF.

2017 et cible 2019 : L'objectif est de déployer le contrôle interne budgétaire, de développer l'animation des dispositifs (CIB et CIBF) par la Direction Générale et d'organiser l'audit interne. L'analyse à venir par le commissaire aux comptes de la qualité du contrôle interne doit contribuer à son amélioration.

Justification de la prévision 2021 :

L'ensemble des immobilisations sont inscrites au bilan de l'université. Un inventaire tournant des biens est réalisé annuellement garantissant la fiabilité des données. Cependant, le confinement a rendu difficile le travail d'intervention sur tous les sites ciblés et des retards ont été constatés dans le traitement des biens. Le contrôle interne comptable fait l'objet d'une couverture stable. Le déploiement du contrôle interne budgétaire doit devenir effectif en 2021.

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 2.

0 = L'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi ;

1 = L'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel ;

2 = L'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels.

Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	2	2	3	2	4	3	3
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	3	3	3	4	3	3
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	3	3	3	4	4	3	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	2	2	3	3	3	3	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	2	2	2	3	2	2
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	3	3	3	4	3	3

Source : DSI

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 5.

0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.

1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.

2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.

3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.

4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.

5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

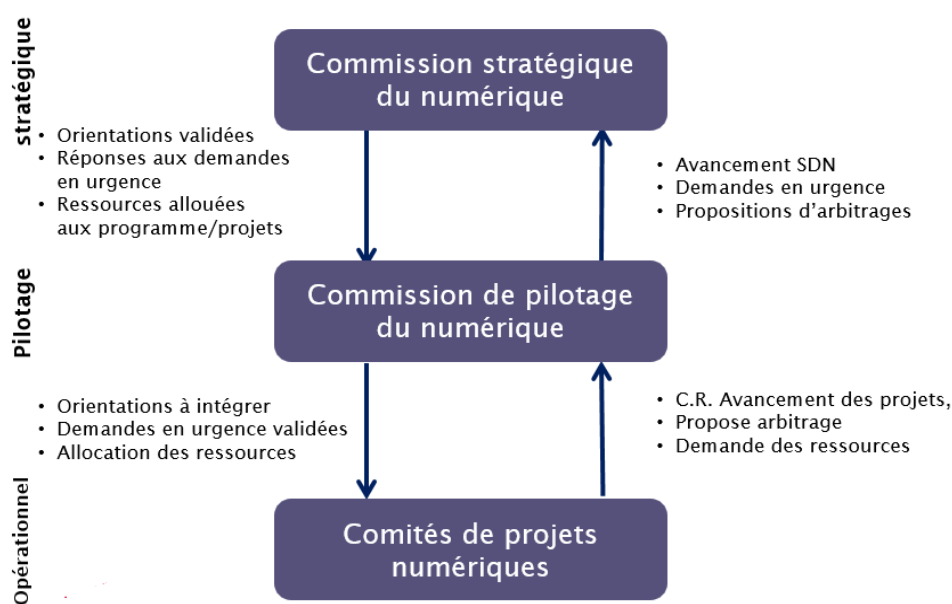
Justification des prévisions 2021 :

Pour l'action 1, la modernisation de la gouvernance de la politique numérique, initiée en 2018 et poursuivie depuis lors s'appuie sur la réactivation d'une comitologie de pilotage du numérique (voir ci-dessous).

Une gouvernance à trois niveaux a été proposée. Associée à une réinitialisation du chantier "Schéma directeur du numérique" (SDN), elles permettront en 2020 un meilleur soutien aux politiques de recherche et formation de l'établissement.

Les commissions stratégiques et de pilotage du numérique doivent se réunir tous les 3 mois environ. Le comité de projets, lui, est réuni toutes les 3 semaines.

Une équipe est montée depuis novembre 2020 pour élaborer le SDN. Sa livraison est prévue fin avril 2021.



L'action 2 :

Prévisions pour 2021 :

- La mise en production de SINAPS ;
- La mise en production d'OSE, gestion du dossier du vacataire et des services d'enseignement ;
- La mise en place de FCA Manager est différée au profit de la solution YPareo ;
- La couverture WIFI s'étend progressivement sur l'ensemble des sites ;
- Le plan de reprise et de continuité de services (PRA/PCA) est opérationnel, mais la redondance est assurée sur place donc l'UPEC étudie la mise en place d'une salle serveur avec une université partenaire ;
- La remise en ordre de la chaîne RSSI est un chantier complexe sur lequel l'UPEC peine à recruter.

L'action 3 :

Prévisions 2021 :

- La modernisation des équipements audiovisuels des amphithéâtres est planifiée au rythme de 2 ou 3 amphithéâtres par an ;
- Le LMS Moodle en mode externalisé est opérationnel et un plan de formation des enseignants est en cours ;
- La mise en place d'un ENT prévue pour la rentrée 2020 n'a pas été réalisée. Le chantier a pris du retard et doit être quasiment repris à partir de zéro.

Pour l'action 4, la crise sanitaire conduit à développer une approche hybride dans la formation. Une réflexion globale est en cours pour 2021 pour mettre en œuvre une pédagogie multimodale post-COVID. La mise en place d'un DU d'ingénierie pédagogique est à l'étude pour pallier les difficultés de recrutement dans ces métiers.

Pour l'action 5, le SI recherche est en voie de développement mais repose encore essentiellement sur Contratech et Sifac Web. Les Vice-Présidents Numérique et Recherche travaillent conjointement pour développer la visibilité de la recherche (Hal), intégrer une démarche de sciences ouvertes et de données ouvertes.

Enfin, concernant l'action 6, il faut encore affiner la méthodologie de conduite du changement pour d'une part encourager un usage cohérent des services numériques existants, et d'autre part mieux répartir les efforts et organiser le passage de l'expérimentation à la généralisation voire à l'industrialisation, la crise sanitaire a bien montré la nécessité d'accompagner tous les acteurs dans ces nouveaux usages.